



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2026**

Conseiller.e.s présent.e.s :

Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Catherine PAPUT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Conseiller.e.s absents ou excusé.e.s :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claude GOUILLON-CHENOT

Stéphane RODIER, Maire de THIERS, ouvre la séance à 20h03.

Désignation de la secrétaire de séance : Sophie DELAIGUE

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Conseillers représentés	Total votants
33	24	6	30

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;

POINT COMPLÉMENTAIRE

Motion de soutien au Lycée Montdory ;

FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 ;

POINT COMPLÉMENTAIRE

PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AU LYCÉE MONTDORY

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Le Maire donne la parole à deux professeurs du lycée Montdory de THIERS.

Monsieur JOULY, professeur des sciences économiques et sociales, explique le sujet de la motion.

Le lycée Montdory est à nouveau lourdement impacté par une baisse de dotation horaire pour la rentrée 2026.

Il faut rappeler que le lycée a déjà été amputé de trois classes (une seconde, une première, une terminale) en juin et juillet 2025. Cette fois-ci, le lycée perdrait 47 heures, ce qui mettrait fin à tous les dispositifs de dédoublement et imposerait des groupes de langue à 35 élèves. Le lycée se retrouverait ainsi avec des horaires-plancher dans quasiment toutes les disciplines et verrait une nette dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Il faut encore préciser que loin d'une baisse des effectifs tant évoquée, le lycée gagnerait des élèves. Ajoutons enfin que les heures dites de « lycée fragile » dont le lycée bénéficiait seront réduites de moitié à la rentrée 2026 jusqu'à être supprimées à la rentrée 2027, comme si le capital socio-culturel des élèves était subitement devenu normal.

Dans un contexte de fragilisation toujours accrue du service public, le Conseil Municipal de THIERS souhaite affirmer que d'autres choix budgétaires doivent être faits au nom d'une école ambitieuse et soucieuse du bien-être et de la qualité des apprentissages des élèves.

C'est pourquoi le Conseil Municipal apporte son soutien au personnel du lycée ainsi qu'aux élèves et à leurs familles et demande au Rectorat de revenir sur cette baisse de dotation qui serait préjudiciable à la jeunesse d'une Ville déjà très fragile socialement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** la motion présentée ci-dessus.

Délibération N°1- Approbation à l'unanimité



1. FINANCES

1.1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2026 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2026

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est prévu la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes et plus généralement dans les collectivités de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Cette disposition a par ailleurs été renforcée par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui apporte certaines précisions quant à la teneur du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) à soumettre à l'assemblée délibérante, de manière à améliorer la transparence financière et la démocratie locale.

Le ROB 2026 retrace les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026. Il est le support au DOB 2026, la première étape du processus de préparation du budget ; le ROB ne pouvant être débattu le même jour que le budget.

C'est ainsi que le ROB 2026 est annexé à la présente note de synthèse. Il comporte les données financières majeures de la Ville de THIERS, mais également les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sur la base de ce « Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 », tel que transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe, il doit être pris acte de la tenue de ce DOB 2026 par une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Délibération N°2 - Approbation à l'unanimité

Le Maire suspend la séance du Conseil Municipal à 21h15.

La secrétaire de séance,

Sophie DELAIGUE



Le Maire,

Stéphane RODIER



